



Utilisation d'un véhicule professionnel à des fins personnelles

Par **chaouen**, le **14/12/2011** à **21:25**

Bonjour,
J'ai utilisé à plusieurs reprises mon véhicule professionnel hors de mes heures de travail et pour des raisons personnelles. Or j'ai été flashé cette semaine et mon employeur m'a mis à pied. Aujourd'hui il m'a annoncé que je risque d'être licencié... je ne pensais pas que c'était si grave, peut-il effectivement me licencier pour ce motif ?
Merci pour votre réponse

Par **chaber**, le **15/12/2011** à **06:22**

bonjour
S'il n'était pas précisé par écrit que vous pouviez utiliser le véhicule de société à des fins personnelles, vous avez commis une faute que vous devrez assumer en payant déjà l'amende et subir les conséquences sur vos points.
Quant à votre licenciement, l'employeur peut l'envisager.